

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 21 mars à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Foelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (8) : CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, CERANI Rachel, MATTEI Dominique, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 21 Mars 2024	Convocation le 15 Mars 2024
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au Budget de l'eau

Le Maire, après avoir pris connaissance du compte de gestion du percepteur et entendu le compte administratif 2023 du budget de l'eau (M 49) et constatant que :

- Le Compte Administratif 2023 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	98 840,77 €		3 463,20 €	(D) 83 786,69 € (R) 0,00 €	- 83 786,69 €	18 517,28 €
FONCT	- 1 886,92 €	0,00 €	27 031,45 €			25 144,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement est à prendre en compte dans l'affectation du résultat. S'il est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	25 144,53 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté du fonctionnement (ligne 02)	25 144,53 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 21 mars 2024

Le Maire
Yannick CASTELLI

